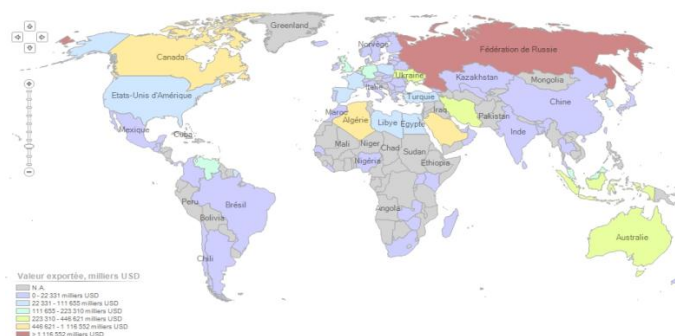


Liste des pays exportateurs pour le produit sélectionné en 2014
Produit : 2814 Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse (ammoniaque)



Source : réalisé par l'auteur à partir des statistiques du commerce pour le développement international des entreprises de l'année 2014 disponible sur le site : www.Trademapp.org

Le rôle de la PME en Algérie : étude comparative avec la PME dans les pays de la Triade

Hocine IFOURAH ¹

Résumé :

Cet article est un résumé d'une tentative de compréhension du rôle et de la place de la PME dans l'économie algérienne. Cette configuration doit répondre à la double interrogation : est ce que la PME est éligible de constituer la locomotive du développement économique ? En constituant le substrat sur laquelle construiront les politiques économiques dont l'objectif primaire est d'atteindre une croissance économique durable. La deuxième interrogation est plutôt : la PME n'a-t-elle que cette ambition modeste d'assurer un bien être social ? Nous avons choisi d'établir une échelle de comparaison en sélectionnant un certain nombre d'indicateurs afin de réaliser une étude comparative entre la PME en Algérie et la PME dans les pays les plus développés, c'est-à-dire les pays de la Triade. Nous considérons que cette comparaison qui intègre des facteurs plus quantitatifs pourra nous aider à mieux cerner la problématique posée.

Mots clés : PME, Triade, entrepreneuriat, innovation, territoire.

Abstract:

This paper is an outlook of an attempt to identify the part taken by small and medium enterprises (SME) in Algerian economy. Inquires have taken place to answer to the two questions asked in order to know to what extent SME may have a leading role in the economic development. The both questions aim to deal successfully with the target of this article. Firstly, SME are they able to conduct the development economy to reach a sustained economic growth? Secondly, rather than the first target, the SME are they able to conduct the development economy to reach a sustained economic growth? Secondly, rather than the first target, the SME are they confined to have a social welfare role? In this purpose, to conduct our study, the tool selected is constituted by quantitative indicators rather than qualitative indicators in order to establish a scale of comparison between SME in Algeria and SME in the most developing countries in the world, especially, in the triad countries.

Key words: SME, Triad, entrepreneurship, innovation, territory

¹Maître de conférences, Université Abderrahmane MIRA de Bejaia

Introduction :

L'Algérie, pays en voie de développement, vit une période de transition économique de l'économie collectiviste à orientation socialiste vers une économie de marché où les maîtres mots sont la libre entreprise, la concurrence et la compétitivité. Comme le constat est l'abandon des pouvoirs publics des grands complexes industriels qui ont marqué la période des industries industrialisantes des années 70. La transition économique des années 90 a permis l'émergence du secteur privé. Comme dans le lancement d'un nouveau produit ou d'une nouvelle technologie, les entreprises de ce secteur sont encore à l'état embryonnaire, vulnérable, fragiles, inexpérimentées où tout est à refaire en terme d'environnement économique, juridique, financier, fiscal, commercial de culture d'investissement. L'architecture de l'économie algérienne est constituée de grandes entreprises dans le domaine de l'énergie (Sonatrach et Sonelgaz), de résidus de grandes entreprises publiques où une réflexion approfondie s'impose pour les organiser en pôle de compétence, le reste, c'est-à-dire la majorité, est occupée par le secteur privé. Dans ce secteur émerge la petite et moyenne entreprise (PME). Un premier niveau de lecture impose les interrogations suivantes : quel est le rôle et la place que devrait occuper cette catégorie d'entreprises ? Est-ce que le développement des PME devrait être encouragé et amplifié pour atteindre le développement de l'Algérie ? Et enfin, cette catégorie d'entreprises a-t-elle un rôle plutôt social qu'économique ? Ou bien c'est la conjugaison des deux.

A cet effet, le titre de cet article est sciemment choisi, si on veut établir des échelles de comparaisons et mettre en relief l'état de la PME en Algérie, il est primordial de réaliser un checkup des PME dans les pays développés, certains appellent cela, « tirer vers le haut ». La triade, oligopole mondiale, terme utilisé et popularisé par Kenichi Ohmae à partir de 1985 (Triade power ; the coming shape of global competition). C'est l'ensemble de trois pôles qui dominent l'économie mondiale (Etats-Unis, Japon et Union européenne). Ils réalisent environ 80% du commerce mondiale. La triade est caricaturée comme des sommets du triangle formé par les U.S.A, le Japon et l'UE. Ils sont liés par les relations d'interdépendance ; leur position est hégémonique. La triade est considérée comme un véritable cœur économique du système monde : 20% de la population dispose de 80% du PNB, 70% de l'industrie, 85% de la R&D, 80% des services de transport et du stock d'IDE. C'est une puissance industrielle, elle est le cœur de l'industrie mondiale de haute technologie : elle constituait au 31 mars 2006, 75,8% des 500 premières capitalisations mondiales. C'est une puissance financière, car elle détient les trois principales monnaies mondiales : le Dollars américain, le Yen japonais et l'Euro de l'union européenne. Si l'échantillon s'impose pour les USA et le Japon pour les continents américain et asiatique ; par contre, pour l'Europe des 27 pays, la France a

été retenue vu qu'en termes de relations commerciales, ce pays reste le premier dans l'ordre de grandeur dans les relations économiques avec l'Algérie mais aussi pour des raisons géographiques, historiques, sociologiques, culturelles. C'est donc naturellement que les PME algériennes entretiennent des relations économiques et commerciales plus intenses avec ce pays.

Nous considérons cette échelle de comparaison comme l'indicateur approprié et cohérente afin de situer la position de la PME algérienne et sur ses aptitudes à constituer un élément de développement économiques pour le pays dans cette économie globalisée. Cette étude comparative qui reprend à titre illustratif, un certain nombre d'indicateurs pour nous permettre de mieux mesurer la capacité des PME algériennes.

I. Approche PME dans les pays de la Triade et en Algérie : situation et configuration

Les pays de l'OCDE qui ont adopté la charte de la Bologne de juin 1990, ont homogénéisé la définition de la PME jusqu'à un certain degré pour permettre l'application des programmes d'aides gouvernementales, l'accès aux outils de formation, les politiques de création d'entreprise et d'emploi, leur rôle dans l'innovation à travers la R&D, les dispositions d'accès au financement, l'exportation, l'intégration des réseaux, etc.

C'est surtout le critère d'effectifs salariés qui a été retenu pour faciliter cette homogénéisation, en définissant ces PME comme des entreprises qui emploient moins de 250 salariés sauf pour les Etats Unis où le seuil est de moins de 500 salariés, 300 pour le Japon. L'Algérie a aussi ratifié la charte de Bologne pour s'aligner à la définition retenue comme nous le verrons dans le point réservé à la PME en Algérie.

1.1 Dans les pays de la Triade

Les Etats Unis, dès 1953, avec la mise en place du Small Business Administration (30 juillet 1953) : agence fédérale unique des PE ou PME conséquence de l'adoption par le congrès des Etats Unis du Small Business Acte ; une loi cadre nécessaire à l'identification de ce types d'entreprises qui est placée sous la responsabilité directe du président des Etats-Unis. Au total, 97% des entreprises américaines emploient moins de 100 salariés et 88% moins de 19salariés et elles contribuent aussi à 4000 milliards \$ de production annuelle et à 68 millions d'emplois.³²Ce sont principalement dans les PE qu'ont lieu les créations récentes d'emplois (90% selon la SBA) suite à la vague de restructuration dans les GE (appelé Downsizing) qui a eu comme conséquence la perte d'emplois égale à cinq millions pour les 500 plus GE américaines entre les années 1980 et 1990. Ce phénomène aurait permis à ces personnes licenciées de fonder leur PME : en 2001, 38,1% des femmes travaillaient à leur compte.³³

Aussi il est remarqué que les secteurs de la construction et de la distribution pour l'année 1994 sont dominés par les PME qui ont crée trois fois plus d'emplois que la moyenne de l'économie ; alors que les secteurs dominés par les GE en créaient trois moins que la moyenne. Plus récemment encore en 2001, malgré le ralentissement de l'économie américaine, la croissance de la ME était de 04%. Dans ce cadre, les PE sont à l'origine de 4 milliards \$ de production annuelle de l'augmentation du PIB américain qui a augmenté de 4,8% entre 2002 et 2003. La place des PE dans l'économie américaine est soulignée, puisqu'elles constituent 99% de l'ensemble des entreprises hors agricoles, ce qui fait une hausse de 0,3% par rapport à 2002. Si on analyse les statistiques disponibles, on verra que 50% des entreprises ont un effectif salarié entre 0 et 09 salariés, 38% entre 10 et 99 salariés, 8% entre 100 et 499 salariés et enfin 04% de plus de 500 Salariés. Cela implique que 96% des entreprises américaines sont des PME et que les PE forment l'écrasante majorité des PME.

Les PME sont prédominantes dans le vaste sous secteur stratégique des services qui comprend les logiciels et le traitement de l'information, la R&D, la commercialisation, l'organisation et la valorisation des ressources humaines.

Les TPE se créent avec moins d'employés qu'en France mais elle se développe plus vite. Si on considère une période de quatre ans en pourcentage de l'emploi au moment de la création, le niveau de l'emploi est à l'indice 115 en France et à l'indice 215 aux Etats-Unis (Artus et Fontagné, 2006). Le pourcentage de survie à un

³² Perspectives de l'OCDE sur les PME, 2002.

³³ Selon les statistiques de l'OCDE, 2001, en tenant compte du pourcentage total des personnes travaillant à leur compte.

an est plus élevé aux Etats-Unis où moins de 10% de nouvelles entreprises mettent la clé sous la porte. Elles avoisinent par exemple en France 20%.

Aux Etats-Unis 50% sont encore en vie après quatre ans. Cela est imputable à une meilleure préparation durant la phase de lancement. Des études sur la dynamique de la croissance (Bartelsman, Scarpetta et Schivardi, 2003) montrent que la différence entre les pays européens et les Etats-Unis : les entreprises américaines sont de taille plus faible au départ mais elles croissent beaucoup plus vite.

Au Japon, c'est la loi fondamentale sur les PME de 1963 qui définit pour chaque secteur économique la notion de PME. La tendance la plus préoccupante est le recul du taux de création d'entreprises qui ne représente que le tiers des Etats-Unis. Cette tendance est constatée dans le secteur manufacturier où le taux de création est descendu à quelque 03% en 1994 alors que pour le restant du secteur ce taux se situe autour de 05%. En 2001, le nombre de PME est estimé égal à 04,7 millions, 97% du nombre total des entreprises et elles emploient 72% de la population active (ME Agency, 2001).

On constate cependant que depuis quelques années, le taux de fermeture dépasse celui de la réaction, ce recul est estimé en 1992 à 02,1%. La PME japonaise est sous-traitante et subordonnée à un grand groupe et pourtant 99% des entreprises manufacturières japonaises sont des PME ; elles emploient 72% des actifs de l'industrie manufacturière. La caractéristique reconnue de ces PME japonaises est leur mode de fonctionnement de type « business community » que les théoriciens appellent Kaizen. Ceci fait dire que les PE ont été et restent le fondement d'une puissance industrielle qui puise sa formation dans des comportements étroitement liés à elles, des caractéristiques propres à la société japonaise elle-même (Clarck, Cheur et Fujimoto, 1987).

Ainsi en décembre 1999 un « parlement des PME » fut organisé et déboucha sur une nouvelle loi PME à travers une loi fondamentale sur les PME qui a relevé le plafond de capitalisation en deçà duquel une entreprise est classée comme une PME.

Pour la France, c'est la recommandation du 03/04/96 actualisée le 06/05/03 qui clarifie la notion de PME en identifiant des fourchettes selon l'effectif salarié. Il faut noter que pour les besoins d'analyse, il a été intégré la tranche 10 à 19 salariés (TPE). Mais globalement, et selon les indicateurs retenus, il est enregistré environ 2.400.000 PME ce qui donne 99,8% des entreprises employant 8,3 millions de salariés soit 59% du total des actifs.

Pour un chiffre d'affaires de 46%, une valeur ajoutée de 53% et seulement 23% des exportations.³⁴ Au 1^{er} janvier 2005, elles étaient 2.620.000, un taux de progression alors qu'elles étaient 2.284.000 au 1^{er} janvier 2000, soit une progression de 14% en cinq ans. Ces PME on les trouve essentiellement dans l'industrie, la construction, le commerce et les services.

En 2005, 55% des personnes occupées sont dans les PME indépendantes, 10% dans des filiales de GE et 35% dans ces GE. En résumé, les PME emploient en 2005, 12,3 millions de salariés. Ces dernières créent une valeur ajoutée de 42% alors qu'elle est de 57,6 pour les GE (en ajoutant les 13,6% des filiales).³⁵

Pour distinguer les PME des GE, les entreprises en France sont classées comme suit :

- Les éléphants : se sont les GE liés à des groupes qui dans la durée ont détruit 263.000 emplois entre 1985 et 2000 sous l'effet des externalisations et elles avancent par croissance externe.
- Les souris sont l'équivalent des TPE de 10 à 20 salariés qui ne croissent pas et qui par nature ne créent pas d'emplois de manière significative. Elles jouent un rôle dans la provision de produits et de services de proximité.
- Les souris sont l'équivalent des TPE de 10 à 20 salariés qui ne croissent pas et qui par nature ne créent pas d'emplois de manière significative. Elles jouent un rôle dans la provision de produits et de services de proximité.

³⁴ Source : perspectives de l'OCDE sur les PME, 2002, in Insee-Décas : fichier sirène.

³⁵ Source : DCASPL. Sirène 2005, LIFI-Diane ; champICS.IN PME 2006, rapport OSEO sur l'évolution des PME : DCASPL. Sirène 2005, LIFI-Diane ; champICS.IN PME 2006, rapport OSEO sur l'évolution.

-
- Les gazelles ; nom donné par David Birch en 2002, ce sont des PME de 20 à 500 salariés ou plus récemment entre 10 et 250 salariés. Ainsi dans ces moyennes, il existe des petites (PE) de 20-49 salariés, des moyennes, moyennes 50-250 salariés et grandes moyennes 250-500 salariés. Il est prouvé que les emplois, R&D et exportation reposent sur 20.000 entreprises dynamiques dont 2500 gazelles ayant la plus forte croissance relative à l'emploi (2003).

Les gazelles qui existent aux Etats-Unis sont rares en France (Picart, 2006)³⁶. Cela se traduit par manque d'entreprises de taille moyenne ce qui explique aussi une faible performance à l'exportation par rapport à l'Allemagne par exemple où les PME de taille moyenne sont relativement plus nombreuses (Artus, 2006). L'objectif d'avoir l'équivalent du *Mittlestand* implique un manque de 10.000 entreprises de 300 salariés, équivalent à 3 millions d'emplois nouveaux.

D'ailleurs le rapport du commissariat au plan « promouvoir un environnement financier favorable au développement de l'entreprise » (Passet et du Tertre, 2005) note qu'il existe en France par rapport aux Etats-Unis plus de TPE (moins de salariés) et moins d'entreprises de 10-1500 salariés.

En août 2003, la loi pour l'initiative économique se fixe comme objectif la création d'un million d'entreprises sur cinq ans par la possibilité de créer une entreprise avec un capital social d'un euro : l'entreprise est déclarée en ligne via Internet et peut être domiciliée au domicile personnel du créateur. En 2004, le gouvernement a initié une démarche de rapprochement d'organismes publics au service de la politique en faveur des PME et de l'innovation (OSEO-BDPME), (OSEO-ANVAR) et de l'agence des PME (OSEO-Services). Ainsi en 2005, les trois entités se sont rapprochées dans une nouvelle entité appelée OSEO (le détail dans le point sur R&D).

1.2 En Algérie

Pour l'Algérie l'avènement de la PME est récent, son existence est *ex nihilo*, contrairement à celles des pays de la Triade qui baignent dans une économie libérale donc compétitive et concurrentielle. A cet effet, l'étude sur la PME algérienne commence par situer la période d'émergence afin d'analyser ensuite sa configuration, sa situation, sa place dans l'économie, les objectifs visés, et les résultats attendues. Au préalable, il faut signaler que l'économie algérienne a connu deux phases distinctes :

Une première période s'étalant de l'indépendance jusqu'à 1988. Période connue par l'étatisation de l'économie. Dans cette économie, caractérisée par le mythe des grands blocs industriels et des grandes entreprises. C'est l'économie de l'Etat ; l'Etat est propriétaire et gestionnaire, les prix sont administrés, le monopole est instauré, l'investissement est du seul ressort de l'Etat par le biais de la planification centralisée et impérative. Même si à partir de 1982, on s'est rendu compte que ces ensembles sont des espaces de déséconomies d'échelle, ces grands complexes industriels sont éclatés, les tailles des entreprises réduites, fonctions désintégréées donc séparées selon la nature de l'entreprise réparties par le biais de la restructuration organique.

Les entreprises privées étaient en générale familiale. Cette entreprise tenue en suspect, contrôlée sévèrement, face à des contraintes législatives, fiscales et financières. La crise économique de 1986 a anéanti définitivement cette orientation économique pour ouvrir la voie à une nouvelle configuration de l'économie qui commença à partir de 1988. A partir de 1990, il a été observé la mise en place des mécanismes de transition vers l'économie de marché par l'adoption d'un nouveau code des investissements en 1993, l'entrée en vigueur du PAS (programme d'ajustement structurel) suite aux accords de rééchelonnement qui ont jalonné les années 94 à 98 consacra définitivement l'alignement de l'Algérie sur les pays à orientation économique libérale à travers ses leviers économiques orthodoxes (mécanismes et textes législatives). Numériquement il est constaté que le tiers du parc de PME en 2000, est du au mouvement de création de l'entreprise au cours des trois dernières années comme illustré par le graphe 1 de A. Bouyakoub dans son étude sur la situation de la PME en Algérie. L'existence réelle de la PME est récente, depuis la loi d'orientation (2001) ce qui explique l'absence de statistiques en quantités et en

³⁶ Source : perspectives de l'OCDE sur les PME, 2002) in Insee-Décas ; fichier sirène.

qualités : les seules statistiques disponibles sont celles produites par l'ONS (Office National des Statistiques) : agrégats de types macro économique.

1.2.1 Définition de la PME en Algérie

La définition retenue par l'Algérie tient compte des nouvelles données imposées par la mondialisation et la globalisation de l'économie. Dans ce contexte la signature de l'accord d'association avec l'union européenne en 2004 dans la perspective de la création de la zone de libre échange en 2017 et la future adhésion à l'organisation mondiale du commerce (OMC) sont pour permettre l'intégration de la PME du réseau international des PME.³⁷ Dans ce cadre, la définition retenue par l'Algérie est celle définie par l'union européenne en 1996 et entérinée par l'OCDE et les pays non membres dans la charte de Bologne sur les PME de juin 2000. La loi n°01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME) consacre cette définition. Elle repose sur les critères : les effectifs, le chiffre d'affaires et le bilan annuel et l'indépendance.

La PME est ainsi définie, quelque soit son statut juridique, comme une entreprise de production de bien et de services de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel ne dépasse pas 500 millions de dinars et qui respecte le critère d'indépendance.³⁸Le tableau suivant identifie les catégories de PME en fonction des critères énumérés.

Tableau n° 01 : Indicateurs de mesure de la taille des PME.

Taille	Effectif employé	Chiffre d'affaires (DA)	Total du bilan (DA)
Micro-entreprise	1 à 9	< 20 millions	< 10 millions
Petite	10 à 49	< 200 millions	<100 millions
Moyenne	50 à 250	200 millions - 2 milliards	100 millions-500 millions

Source :Le J O. n°77, du 15 décembre 2001. P4, L'ordonnance n°01-18 du 12 décembre 2001, portant sur la loi d'orientation sur la PME.

Cette définition reprend les typologies quantitatives de la PME. Elle a pour but d'homogénéiser une catégorie d'entreprise marquée par son hétérogénéité. Les ME ne sont identifiées directement a aucune catégorie juridique de l'entreprise algérienne (EURL, SARL, SNC, Sociétés par actions, etc.). Ces typologies permettent de définir les catégories d'entreprises éligibles aux différents programmes des pouvoirs publics : formation, expertise, mise à niveau programme européen à travers les financements MEDA par le truchement EDPME (Euro développement PME), ONUDI, ministère de la PME, la mise en place des pépinières et incubateurs, l'intégration du réseau international des PME... il est aussi question de tirer avantage des différents plans et objectifs gouvernementaux à travers la politique fiscale (surtout les allègements fiscaux), les félicitations financiers, l'accès au foncier, l'encouragement à la création de ce genre d'entreprises...

Enfin en identifiant et en procédant au classement de ces entreprises, on peut mesurer leur contribution aux différents indicateurs macro-économiques : croissance économique, création d'emploi, volume du chiffre d'affaires, la valeur ajoutée dégagée, le volume des exportations, etc.

1.2.2. La place de la PME dans l'économie algérienne

³⁷ RIPME : instituée sur proposition de l'Italie lors de la conférence de Bologne de juin 2000.

³⁸ Entreprise indépendante dont le capital ou les droits de vote ne sont pas détenus à 25% et plus par une autre entreprise ou conjointement par plusieurs autres entreprises ne correspondant par elles même la définition de PME.

Les indicateurs économiques suivants permettent de situer la PME dans le contexte macroéconomique afin d'appréhender et d'évaluer la place de la PME dans l'économie algérienne.

1.2.2.1. Indicateur de l'évolution des PME

Selon l'étude de N.Ziar (cahiers CREAD 57), le secteur de la PME est caractérisé par une concentration relative dans la production des biens de consommation, par un faible niveau d'intégration et par l'absence de l'activité d'approvisionnement ce qui veut dire que le secteur est extrêmement extraverti. La TPE n'est enquêté qu'à l'occasion de grosses enquêtes. Ces enquêtes étaient quinquennales, ce qui explique que la dernière remonte à 1989 (NacerHamouda& Hamid Zitouni, 2003).

Il est évident que le changement de l'orientation économique après 1988 nécessite une période de transition économique afin de mettre les nouveaux instruments économiques en adéquation avec cette orientation ; c'est pour cela que nous voyons que ce n'est qu'avec la loi de 2001 sur la promotion de la PME qu'un Système d'Information Economique sur le secteur (SIES) est entrain de se mettre en place ; d'ailleurs officiellement le ministère de la PME et de l'artisanat s'est attribué en concentrant à son niveau l'essentiel de l'information sur cette catégorie d'entreprises telle que définie par la définition officielle de la PME. Quand on intègre le poids de l'informel dans ce secteur on mesure toute la difficulté du suivi de ce genre d'entreprise.

La première statistique retenue comme ordre de grandeur à ce qui est assimilé PME est issue du fichier CNAS date de 1999. Ces données sont explicitées par le CNES (pour une politique de développement économique de la PME en Algérien, février 2002).

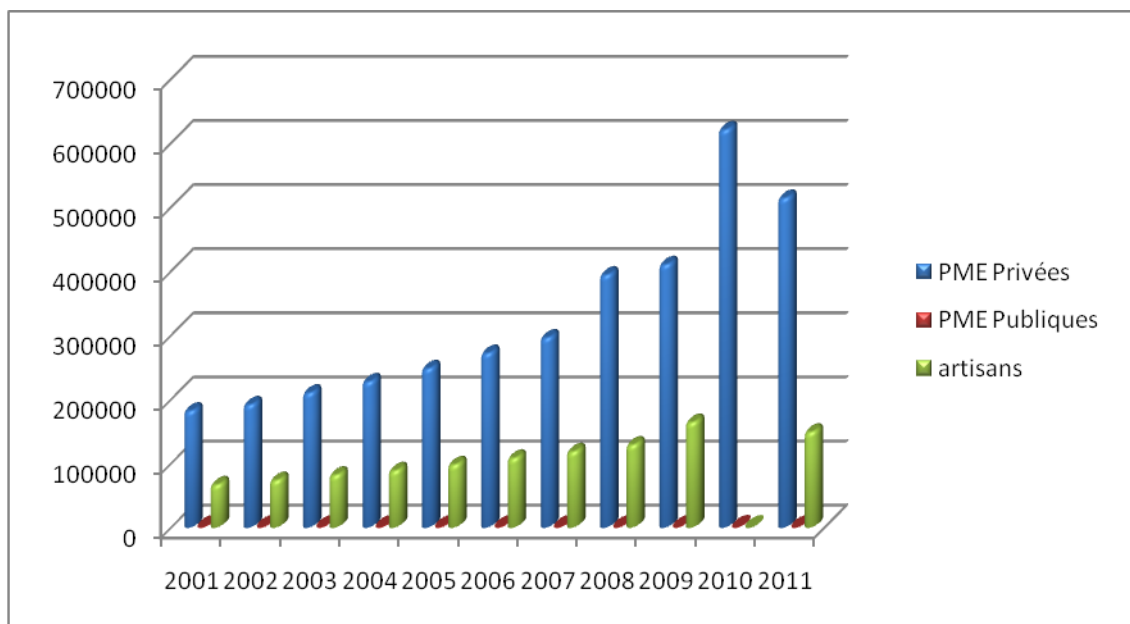
Tableau n° 02 : Evolution des PME en Algérie entre 2001 et 2011

Année	Nature de la PME			Total
	PME privées	PME publiques	Artisans	
2001	179883	778	64677	245338
2002	189552	778	71523	333376
2003	207949	778	79850	288577
2004	225449	778	86732	312959
2005	245842	874	96072	342788
2006	269806	739	106222	376767
2007	293946	666	116346	410958
2008	392013	626	126887	519526
2009	408155	598	162085	570240
2010	618 515	557	-	619072
2011	511856	572	146 881	569309

Source : calcul personnel selon les données du ministère de la PME et de l'Artisanat.

La figure n° 01 illustre les informations quant à l'évolution des PME en Algérie contenues dans le tableau 2

Figure n° 02 : Illustration de l'évolution des PME en Algérie



Source : Schéma réalisé par l'auteur a partir des données du tableau n° 02

La PME publique s'élevait à 739 en 2006, la réduction de leur nombre est une conséquence directe de la politique de privatisation adoptée en Algérie.

Les PME privées forment 71,75% de l'ensemble des PME alors que les artisans constituent 28,24% ; le reste est constitué pour le moment de PME publiques (0,19% du total des PME).

L'analyse du poids de la PME dans le tissu économique d'un pays pour avoir la place d'un indicateur fiable repose sur le calcul de deux critères :

- Le stock d'entreprises par rapport à la population (on considère une population = 30 millions habitants) en tenant compte d'une densité d'entreprise pour 1000 habitants, ou le taux de concentration pour 1000 habitants.
- La densité entrepreneuriale : = Nombre d'entrée / Nombre d'habitants.

Si on considère que les PME privées étaient 159507 en 2000, donc une densité pour 1000 habitants de 159 ; cette densité a évolué à 376 en 2006. Le taux de concentration lui a évolué à 12,53 pour 2006. Par ailleurs, selon les statistiques de 2006, pour une moyenne de 30 millions d'habitants, nous obtenons moins d'une création d'entreprise et ce pour une densité de 1000 habitants ; alors que la norme internationale admise est de 45 pour 1000 habitants. Ce chiffre pourrait être élevé du à la concentration des PME dans une superficie réduite du pays même si la population est aussi concentrée dans cette même superficie. La disparité de densité entrepreneuriale génère d'une certaine façon une forte disparité dans la dynamique entrepreneuriale.

1.2.2.2. Indicateur répartition des entreprises par secteurs d'activités

D'après les données du tableau les entreprises sont concentrées dans des secteurs moins technologiques et génèrent moins de valeurs ajoutées. Le secteur bâtiment et travaux publics et des services sont les secteurs dominants des PME.

Tableau n° 03 : Répartition des PME par Groupes de Branches d'Activité

Groupes de branches	Nombre des PME- privés	Taux	Contenu
Services	159 444	46,10%	-Transport, communication et commerce -Hôtellerie et restauration -Services fournis aux entreprises, ménages -Établissements financiers, affaires immobilières
B.T.P	122 238	35,34%	-Bâtiment et travaux publics(BTP)
Industries	59 670	17,25%	-Mines et carrières, ISMME -Matériaux de construction, chimie et plastique -Industrie agroalimentaire, textile, cuir, bois, papier et autres.
Agriculture et pêche	3 642	1,05%	-Agriculture et pêche
Services aux			-Services et travaux pétroliers

industries	908	0,26%	-Eau et énergie et Hydrocarbures
Total	345 902	100 %	

Source : Bulletin d'information statistique N°16 du ministère de la PME et de l'Artisanat, 2009, P11.

Par secteur d'activité, les PME se concentrent sur un certain nombre d'activités telles que le BTP, industrie, hôtellerie et restauration, commerce et distribution...etc. toute fois, les services et le BTP restent les deux secteurs les plus dynamiques et qui prennent la tête avec respectivement 46,10% et 35,34% chacun. Le secteur du BTP qui était à un pourcentage environnant les 7% en 1995 a atteint les 35,34% en 2009. Bouyacoub. A, explique cela par le fait que le marché des BTP est énorme et que l'économie enregistre un déficit important en terme de capacité de réalisation de gros chantier, mais aussi par le fait que les taux de profit dans ce secteur sont très élevés, et la concurrence étrangère est quasiment absente »³⁹.

Le tableau ci-dessus démontre une concentration des PME sur les activités relevant de la branche des services (commerce, hôtellerie et restauration, transport et communication...etc.). Preuve qu'un phénomène de tertiarisation prend place.

Les PME, grâce à l'externalisation vont voir leur rôle accroître, par la sous-traitance, le commerce, les services et enfin l'industrie agro-alimentaire où la région centre et entrain de devenir un véritable pôle de compétence. A ce titre, le partenariat Danone Djurdjura est un exemple du développement de ce secteur dans la wilaya de Béjaia ; même si au demeurant Danone a fini dans sa stratégie de croissance absorber Djurdjura. Le secteur privé s'est aussi accaparé les NTIC (nouvelles techniques d'information et de communication).

1.2.2.3. Indicateur évolution de l'emploi

La PME/PMI est un outil qui permet et contribue à la croissance et au développement économique, cela par :

- A- **La création d'emploi** : Ces dernières années, il est important à signaler la contribution des PME à la création de l'emploi et à la diminution du taux de chômage⁴⁰, plus particulièrement par le secteur privé et les artisans.

Entre grande et petite entreprises, il existe une relation de complémentarité⁴¹. Cette situation permettra de construire plusieurs unités pouvant répondre à la demande progressive de l'emploi, en créant des postes permanents à moindre coût. L'Algérie a pris conscience de l'importance des PME et son apport important pour l'emploi, dont on touche à des réalisations très importantes comme le montre ci-dessous:

Tableau n° 04: Evolution des emplois/PME en Algérie durant 2004/2010

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Privés	225 449	245 842	269 806	293 946	392 013	408 155	606 737
Publics	778	874	739	666	626	589	560
Artisanats	86 732	96 072	106 222	116 347	126 887	162 085	19653
Total	312 959	342 788	376 767	410 959	519 526	570 383	607 297

³⁹ ABEDOU ABDERRAHMANE et al. De la gouvernance PME/PMI, regards croisés France Algérie. Ed L'Harmattan, Paris, 2006. P 119.

⁴⁰ Ainsi, les données des taux de chômage en Algérie ont connus un déclin durant les deux années successives 2005/2006 de 15.3% à 12.3%, par contre ce taux a enregistré une légère augmentation de 1.5% en 2007.

⁴¹ La PME sert comme une unité de sous-traitance pour la grande, dont cette dernière fait profiter la petite de son expérience, de ces unités de recherches...

Source : Direction des systèmes d'information et des statistiques, ministère de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, 2010.

Les chiffres du tableau (2004/2010) montrent d'un côté la hausse des postes d'emplois créés par le secteur privé et artisanal, et d'un autre côté une baisse générée par le secteur public, ce qui dû en premier lieu à la privatisation dictée par la loi de l'économie de marché.

B- **La création de la valeur ajoutée** : La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ces ventes.

En 1994, la valeur ajoutée du secteur public était de 617.4 milliards de dinars représentant 53.5 % du total national, alors que celle dégagée par le secteur privé avec 534,01 milliards de dinars soit 46.5 % du total national.

À partir de 1998, les parts respectives se sont inversées faisant passer en tête le secteur privé avec 1 178 milliards de dinars soit 53.6 % et 1 019.8 milliards de dinars soit 46.4 % pour le secteur public. Par ailleurs, Il est à noter que plus de 65 % de la valeur ajoutée et de l'emploi des pays développés proviennent des PME.

C- **La distribution des revenus** : Généralement la valeur ajoutée créée par les PME sert à recouvrir l'ensemble des coûts de fonctionnement des différents services de l'entreprise à savoir :

- Rémunérer les services, forces de travail, capitaux, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts).
- Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Malgré sa taille, la PME remplit un rôle essentiel dans l'activité économique d'un pays en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres. Il est à signaler que la PME prend plus d'ampleur dans les sociétés modernes, grâce à d'autres missions qui lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles...

1.2.2.4. Indicateur du commerce extérieur

La part des PME dans le volume global des exploitations de 1999 à 2002 est de 4%. En valeur, ces exportations représentent 600 millions de dollars. En 2006, les exportations hors hydrocarbures représentent 2,02% du volume globale des exportations soit l'équivalent de 1,02 milliards d'Euros, dont une partie concerne les dérivés des hydrocarbures. Il est clair que les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales.

2. Entreprenariat, Politique-cadres et programmes à l'attention des PME

2.1. Dans les pays de la Triade

La SBA est l'instrument principal du gouvernement américain pour la conception et la mise en œuvre des politiques en faveur des PE. Il a aidé environ 20 millions d'entreprises et tient couramment le portefeuille d'environ 219,000 de crédits⁴². Le SBA participe aussi au dispositif d'aide à l'exportation. La SBA aujourd'hui, c'est un budget d'environ 600 millions \$. 596 millions \$ pour l'année fiscale 2006. Il regroupe les attributions dévolues en France à un bien plus grand nombre d'acteurs.

- **l'accès aux marchés publics** : la loi par le biais du Small business Act américain permet de réserver 23% d'attribution des marchés aux PME pour chaque administration. Cela est équivalent à 62 milliards \$ de marchés publics sur les 200 milliards \$ passées annuellement par l'Etat fédéral.

- **La défense des PME** : assurée par « l'office of Advocacy » créée par la loi du 07 juin 1976.

⁴² Document SBA 2006.

- **La formation, le conseil et l'assistance technique** : ce soutien touche plus d'un million de PE l'an ; l'enseignement universitaire sur l'entrepreneuriat de Stanford principal moteur de la Silicone Valley génère pour l'exemple plus de 60 du chiffre d'affaires de cette région.

- **Les aides au financement** : Il s'agit de garanties de prêts (une valeur de 10,6 milliards \$ en 1996, qui permettent de garantir un montant double d'emprunt) et d'un soutien à l'industrie de capital risque par le biais de programme du Small Business investment compagnies (SBIC).

En France, la part des femmes dans la création est lente, elle se situe autour de 30%. La corrélation est négative entre la part des dirigeants et la taille de l'entreprise. L'Allemagne est le seul pays européen qui est comparé aux Etats-Unis quant à l'impact économique de l'entrepreneuriat féminin. Pour l'aspect environnement de l'entreprise, la banque mondiale en 2003 dans une étude sur la réglementation de la création d'entreprise accorde la palme des réformes à la France par une politique législative en faveur de l'entrepreneur : Immatriculation en ligne, abolition des minima de capital, réduction des procédures, des délais et des frais à la création. Dans ce cadre, nous remarquons, qu'entre 2002 et 2005 les créations de PME ont augmenté de 26,3%. Dans l'industrie, le commerce et les services) même si 86,5% de ces créations ne créent qu'un seul emploi, celui de l'entrepreneur. Enfin, et toujours en matière de politique de cadre, la France s'est dotée d'un pacte PME qui vise à faciliter l'accès des PME aux marchés publics. En France, en 2007, seul 19% des marchés publics et 9% des aides aux entreprises bénéficient aux PME.

Le Japon, a lui aussi, comme les Etats-Unis, une histoire ancienne avec le monde des PME puisque la création par les pouvoirs publics d'organismes de soutien aux PME date de 1948.

C'est l'agence pour les PME (SMEA) : Small and Medium entreprise Agency, service au sein du METI (ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie) avec ses huit bureaux régionaux. L'amendement de la loi sur la PME fin 1990, pour la première fois depuis 26 ans vise à faciliter le développement de PME indépendantes appelés les jeunes pousses. La formation des PME au Japon est assurée par le SMEA autorité central responsable du dispositif qui assure le financement pour sa mise en œuvre depuis 1963. L'autre formule est assurée par le JSBC. Le gouvernement, de son côté, publie des rapports annuels sur l'évolution des PME dans « le livre blanc sur les PME japonaises ».

2.2. En Algérie, la politique cadre de l'Etat repose sur deux leviers enclenché simultanément : le processus classique de l'investissement privé de la création de l'entreprise par les fonds propres de l'individu. Ce type de création a besoin de crédit à l'investissement qui reste faible. Si on prend les données de 1999, le crédit au secteur privé en % du PIB de 5,2 en Algérie alors que ces crédits sont de (18% dans les pays de l'Est, 24,4%, 87,3% en Amérique du Sud, 69,8 pour les pays européens de la méditerranée : France, Espagne et Italie)⁴³.

L'autre dispositif est incarné par la création de l'APSI (Agence pour la promotion et le soutien à l'investissement crée en 1994) puis remplacée par l'ANDI (Agence Nationale de Développement de l'Investissement). Cette structure crée par le décret exécutif du 24 septembre 2001 sous forme d'un guichet unique décentralisé dans les 48 wilayas du pays. On dénombre, par exemple pour 2004, 3484 pour 74.173 emplois et un volume global d'investissement de 386,402 où le secteur privé et majorité avec 97, 59% des projets. Les activités de création et d'extension sont dominantes dans les projets et représentent 81,60%. Les projets en partenariat sont de 43 et ceux en IDE sont de 62 pour un montant global de 128.615 milliards DA. Ce chiffre reste encore insignifiant comparativement aux IDE dans un certain nombre de pays. L'écrasante majorité des IDE est encore dans le secteur des hydrocarbures. Pour le premier semestre 2006, l'Algérie n'a attiré que 13% des projets IDE technologique destinés vers les pays MEDA. L'absence de suivi des investissements de l'ANDI selon le rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde en 2003 repris par « Word Economic Forum » complique l'évaluation.

- **Le dispositif ANSEJ (Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes)**

⁴³ Portait statistique de l'Algérie, janvier 2001, bulletins statistiques édités par l'institut de la méditerranée.

Ce dispositif vise en général des personnes dont la fourchette d'âge est entre 19-40 ans il a été mis en place et devenu opérationnel depuis le deuxième semestre 1997. Dans ce dispositif, selon le cas, en plus de l'apport du porteur, un fonds dénommé FNSEJ (Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes) pour financer des prêts non rémunérés. La Banque est l'autre porteur de financement de ces investissements. Aussi, il faut noter que sur 37754 projets financés à septembre 2001, près de 3800 micros entreprises ont été initiées par des jeunes promotrices, c'est-à-dire une proportion de 10,04% pour 2006, ce chiffre est monté à 13,93 alors que ce taux était de 14% en 2005.

Les informations de l'ANSEJ sont difficilement exploitables car elles sont difficilement quantifiables en termes de création réelle de micro entreprises et d'emplois.

Le problème réside aussi dans le suivi des investissements approuvés et des investissements à créer vu qu'entre la date d'éligibilité d'une demande auprès de l'ANSEJ et le restant du parcours pour le lancement effectif du projet s'écoule un temps suffisamment long qui nous amène aux statistiques d'une autre année, sauf peut-être dans le secteur du transport où la création de l'actif est facile à quantifier.

- **Le dispositif CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage)**

Cette caisse crée en 1994 en tant qu'institution publique de sécurité sociale dans le but d'amortir les effets du Plan d'Ajustement Structurel (P.A.S). Il était surtout question d'aider par un régime juridique d'indemnisation du chômage, d'aide des entreprises en difficulté. A partir de 1998, ce dispositif sera élargi pour soutenir la création de micros entreprise. En 2000, 1612 entreprises ont été créées générant 4318 emplois. L'agriculture et la pêche, le transport, les services, l'industrie et le BTPH figurent parmi les secteurs principalement concernés.

- Les sociétés des salariés : Ce processus est une conséquence de la dissolution des entreprises publiques locales. A titre d'exemples sur les 1770 entreprises publiques locales existantes en 1993, 959 avaient été dissoutes en 1998 et qui ont donné naissance à 1695 entreprises privées de salariés employant 27000 salariés. Ces nouvelles PME sont continuellement sous la menace de la dissolution. L'entrepreneuriat en Algérie est un entrepreneuriat de nécessité et non d'opportunité. Les personnes créent une entreprise par défaut pour échapper au chômage.

Selon une étude de Anne Gilet⁴⁴, la tradition entrepreneuriale est modeste en Algérie puisque l'économie de marché est assez récente. Cinq types d'entrepreneurs sont identifiés quant à leurs motivations à créer une entreprise :

- L'entrepreneur « cadre », ils sont 42% des entrepreneurs. Ce sont essentiellement des hommes âgés et qui ont un niveau de formation initiale élevé. Leur connaissance du milieu (administratif, économique, financier...), il existe chez eux une culture entrepreneurship ».

- L'entrepreneur « migrant », ces entrepreneurs représentent 18%. L'ouverture de l'économie a poussé ces émigrants de France à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

- L'entrepreneur « héritier », ils sont 23% que l'on peut subdiviser en trois sous-groupes. Les nouveaux jeunes patrons des anciennes PME qui ont repris ou hérité l'entreprise familiale. Ils ont entre 25 et 30 ans. Ils sont plus instruits et qualifiés, le deuxième sous-groupe des patrons âgés entre 40 et 50 ans. Ils ont hérité et appris le métier de leur père. Leur formation initiale est plutôt limitée mais compensée par l'expérience professionnelle. Leur motivation est de conserver la réputation de l'entreprise et perpétuer les traditions. Le troisième sous-groupe est constitué de jeunes entrepreneurs qui ont créé leur propre entreprise dans les années 90 par une aide du père au triple niveau, social et savoir-faire.

⁴⁴ Gillet. A (2004), « Les entrepreneurs algériens : un groupe hétérogène entre logique familiale et logique économique », p 127-166, Entrepreneurs et ME approches algéro-françaises, collection « logiques sociales », cahiers du Griot, l'édition l'Harmattan 2004.

- L'entrepreneur de « tradition entrepreneuriale », ils représentent 11% des entrepreneurs. Ils sont dans la tranche de la cinquantaine et peu diplômés. Ils ne sont pas à leur première entreprise, ils sont motivés par la préservation de l'autonomie de la famille.

- L'entrepreneur « ouvrier », ce groupe représente 6%. Ces entrepreneurs d'une formation initiale faible licenciés pour des raisons de crise économique qui a secoué le pays.

- *Programme national de mise à niveau* : Le deuxième levier répond à l'exigence de la mondialisation par la mise à niveau de la PME. L'accord d'association avec l'union européenne de décembre 2001 et la prochaine adhésion à l'OMC induisent une nouvelle situation économique où les barrières à l'entrée vont disparaître d'où la difficulté pour des entreprises fragiles à affronter cette situation. Dans ce cadre différentes formes de coopération sont initiées par les autorités publiques afin de mieux préparer les PME à affronter l'échéance de la création de la zone de libre échange (ZLE) prévue pour 2017 dans le cadre du processus de Barcelone de 95 : appelé « partenariat euro-méditerranéen ». Ces différentes formes de coopération d'appui au développement des PME ont pour objectif un dénominateur commun la mise à niveau de ces entreprises.

Cette mise à niveau est apparue indispensable vu les contraintes relevées, au triple niveau : macroéconomique, méso économique et microéconomique.

Deux programmes de mise à niveau sont lancés à cet effet.

Un programme national de mise à niveau doté d'un budget de un milliard de dinars sur six ans pour les PME de moins de 20 salariés (97% des PME) l'unité de gestion du programme est l'agence nationale de développement de la PME (AND-PME, décret exécutif du 03/05/02).

Les finalités de ce programme sont le positionnement stratégique des PME en s'orientant vers l'exportation. La compétitivité par la maîtrise des nouveaux outils de gestion comme les normes ISO, améliorer les compétences des ressources humaines et la croissance de l'emploi.

- *Programme coopération : MEDA, Euro développement PME (EDPME)*

Le programme MEDA s'est doté de 5350 millions d'euros pour la période 2000-2006. En ce qui concerne la PME algérienne, la somme allouée est de 57 millions d'euros, décidé en 1998.

Ce programme qui s'étale sur cinq ans, jusqu'à septembre 2006, en vérité la signature officielle a eu lieu en 1999, avec un financement de la commission européenne qui est monté jusqu'à 62.900.000⁴⁵euros, 3.400.000 euros du gouvernement algérien et 2.500.000 euros représentant la contribution des entreprises du programme.

Le programme est piloté conjointement par la commission européenne en Algérie par le truchement d'une unité de gestion du programme (UGP) dénommée euro développement PME (EDPME) et le ministère de la PME et de l'artisanat.

Ce programme dont l'objectif est de diagnostiquer et de mise à niveau de 3500 PME, concerne surtout les 2150 entreprises industrielles privées comprenant 20 salariés et plus, c'est-à-dire 3,3% des PME. Il est utile de rappeler qu'au 31 mai 2007 donc après 4 ans et 4 mois 716 PME sont entrées dans un processus de mise à niveau sur 2150 donc 33%, 442 PME (61,7% ont terminé au moins un premier cycle de mise à niveau. En tenant compte des indicateurs comme répartition géographique des PME par région par rapport au programme : centre 39%, centre Est 10%, Ouest 20%, Est 21% et Sud 10%. Pour la répartition par secteur d'activité : industrie Agro-Alimentaire, 26% ; Chimie et Pharmacie, 21% ; Matériaux de construction, 14% ; industrie Mécanique et Métallurgique, 11% ; Industrie Electrique Electronique, 10% ; Industrie Textile et Habillement, 8% ; Industrie Cuir et chaussures, transformation du Bois et Services, 30% et enfin Industrie diverses, 1%. Pour la répartition des PME par tranche d'effectif, de 10-19,31% ; 20-49,37% ; 50-99,21% ; 100-249,10 ; <250,1%.

⁴⁵ Les différents textes officiels avant le prolongement de la date du projet stipulaient :

- Financement de la commission européenne de 57 millions d'euros.
- Financement ministère de la PME et de l'artisanat de 5.320.000 euros.
- Financement des entreprises de 4125 euros.

- **programme avec ONUDI**

L'organisation des nations unies pour le développement industriel a formulé en collaboration avec les autorités algériennes un programme intégré pour l'amélioration de la compétitivité et la restructuration industrielle. Dans ce contexte, l'essentiel du programme se résume en : projet assistance dans l'agro-alimentaire ; formation de cadres de chambres de commerce et l'industrie sur la normalisation et de la qualité, entre autres.

- **Projet d'assistance technique « ATI » entre la Banque islamique de développement (BID) et le ministère de la PME et de l'artisanat**

Ce projet porte sur un accord de prêt bénévole d'un montant de 1,54 millions \$ (123.083.900 DA). Il a pour ambition la mise en œuvre d'un système d'informations économiques et statistiques (SIES), l'étude et réalisation de pépinière d'entreprise (pilote). Il est aussi question de mettre en place une structure d'accueil, d'accompagnement aux porteurs de projets.

- **Programme Banque Mondiale (NAED, SFI)**

Dans sa partie d'aide au développement des PME, il existe une coopération avec le CINAF à travers la SFI (Société Financière Internationale) à travers l'aide au lancement leasing, le factoring et le capital investissement, le développement de micro finance.

- **Coopération technique Algéro-Allemande**

Dans le secteur de la PME la coopération a débuté en 1997 à travers Con Form « conseil et formation pour les PME algériennes » pour le renforcement de la compétitivité des PME algériennes. Un élargissement s'est concrétisé par l'intégration de CINAF au réseau PME/Conform en janvier 2004. En juin 2005, un nouveau projet entre le ministère de la PME et l'unité de gestion et d'exécution d'appui (GTZ) portant sur la mise en place de prestations de services adaptées aux PME. Dans une première phase (2005-2007).

- **Agence française de développement (AFD)**

Les activités de cette agence porte sur le financement des PME à travers l'objectif de création d'une banque dénommée Maghreb Leasing commune à l'Algérie, -Tunisie et le Maroc. La redéfinition de la ligne de crédit destinés aux PME en intégrant EDPME et enfin un projet d'appui aux exportateurs par l'accompagnement d'une quarantaine de PME dans leurs démarches d'exportation.

3. Le financement des PME

3.1 Dans les pays de la Triade

Aux Etats Unis, la SBA est le plus grand bailleur de fonds américain pour les PE : plus de 45 milliards \$ en portefeuille de prêts commerciaux, de garanties de prêts et de capital risque. Le Small Business Investment compagnies (SBIC) créé aux Etats-Unis en 1958 pour financer le Small Business Investment compagnies (SBIC) crée aux Etats-Unis en 1958 pour financer le démarrage et la croissance des PME. Elles sont au nombre 425 pour 15,4 milliards en prêts.

Depuis 1960, ce programme du SBA a octroyé 10.000 financements équivalents à un total de 30 milliards \$ par les bénéfices de GE.

Tandis qu'au Japon, les Start-up sont en général obligés d'avoir recours à l'emprunt. Sur un autre registre, le financement des PME japonaises est d'abord effectué par la société japonaise de financement des PME qui fournit à celles-ci les financements à long terme à taux fixe et au coût modéré. Pour la banque ShokoChakin dont les ressources, des coopératives de PME proviennent de l'Etat et d'autres organisations qui travaillent pour ces dernière, offre toute une palette de service financiers. En terme monétaire, les encours de crédits de ces institutions a oscillé de 706, 10, 1 et 908 Trillion de yen japonais appelé pour simplification « JPY ».

La société japonaise de garantie des PME apporte sa caution. Ce système qui dure depuis 60 ans est vanté au Japon, aussi à la fin 2004, l'encours des garanties de crédit totalisait 41 mille milliards JPY. Le Japon s'est aussi singularisé par la présence de la société d'investissement dans les PE.

La France s'est orientée, dans le souci d'améliorer le financement des PME par le développement du capital risque et le recours à BD PME (OSEO-PME) les interventions d'OSEO aux côtés de ses partenaires bancaires ont permis la mise en place de 4,8 milliards d'euros de financement en 2005 qui ont bénéficié à 14000 PME. Le développement du mécanisme de garantie passe par l'amélioration de l'accès au crédit ; aussi Bd PME à travers sa filiale OSEO Sofaris a délégué aux réseaux bancaires et financiers la décision de garantir les crédits accordés aux TPE.

Il existe aussi le fonds de développement pour les PMI sous forme de contrat plan entre Etats et régions. Le recours à l'affacturage est devenu une méthode acceptable de financement externe, elle est égale à 32%⁴⁶. On constate une implication en 2005 des investissements extérieurs à travers Business Angels dans 54% des entreprises créées en finançant 18% de leur capital. Les fonds de capital-risque ont investi dans 48% des entreprises créées en finançant, en moyenne 37% de leur capital et les fonds d'amorçage (11) dans 21% (106) entreprises créées par un investissement égale à 59 millions euros. Le développement des PME par l'accès aux marchés financiers comme le marché libre et non réglementé en faisant un appel public à l'épargne.

3.2. En Algérie, des crédits sont octroyés en fonction surtout de l'historique du client et des garanties offertes et non sur la base de la rentabilité anticipée et des flux de trésorerie futurs attendus de l'investissement. En général, les gestionnaires de la PME algérienne mettent en moyenne plus de 36 jours pour réunir les pièces d'une demande d'un crédit d'exploitation alors que cette moyenne est de 25 jours chez une grande entreprise. Elle est de 48 jours pour un crédit d'investissement.

3.2.1. Fonds de Garanties à la PME du 11/11/02 « FGAR »

Il est doté d'un capital initial de 1,15 milliard DA. Il a pour objet de garantir les crédits nécessaires aux investissements, réalisés par la PME telles que définies par la loi d'orientation et de promotion de la PME de décembre 2001. Le FGAR octroie des garanties pour les crédits sollicitent en moyenne 62% du financement bancaire ceci donne un total à 2005 de 1.637.0000.000 DA.

Dans le cadre MEDA, sur les douze projets adoptés pour un financement de 1.471.0000.000 dont 70% sollicités auprès des banques, le FGAR a garanti 384.000.000 DA, donc une moyenne de couverture de 38%.

Le FGAR a accordé des garanties à 206 au premier semestre 2007 pour un montant de 5,2 milliards DA.

3.2.2. Caisse de garantie des crédits d'investissements pour les PME (CGCI-PME)

Des études ont montré que le taux d'échecs dans le financement de la création d'entreprises est de l'ordre de 30 à 40% pour faire face aux créances impayées (les banques récupèrent moins de 20%) et pour garantir les banques contre l'insolvabilité des PME, il a été créé GCI-PME⁴⁷.

Cette caisse peut garantir, dès la première année, environ 6.000 projets de financement des PME. Elle assure la couverture à hauteur de 80% des crédits lorsqu'il s'agit de financement de la création d'entreprise, et 60% des prêts au cas où le financement bancaire concerne le développement d'activité de production. A la fin 2006 caisse à garantir 22 projets pour un montant de 544,3 millions DA. Ces montants sont dérisoires tenant compte du nombre de PME opérationnelles fin 2006.

⁴⁶Observation des PME européenne, 2003.

⁴⁷ Observation des PME européenne, 2003.

La contrainte de financement à travers une frilosité avérée des banques publiques algériennes pénalisent les PME et hypothèquent leur devenir.

4. Recherche & Développement et Innovation

4.1. Dans les pays de la triade :

L'essentiel des ressources de R&D se situe dans les pays de la triade. En 1995, les Etats Unis réalisaient 38% des dépenses mondiales de R&D, l'Union Européenne 29% et le Japon 16%, les autres pays du monde ne représentaient que 17%.

En 2000 la quasi-totalité des P était informatisée, le courrier électronique est utilisé à 90%, 17% disposent d'un site internet et selon ces derniers 10% des ventes sont attribués à la possession de ce site. Dès 1982 le programme SBIR mis sur pied par le congrès des Etats-Unis demandait aux organismes fédéraux de consacrer chaque année plus de 100 millions \$ à la recherche et (01%) un pourcentage fixe de ces financements aux PE.

En France, les 13 premiers français font la moitié de R&D des entreprises. Celles de moins de 500 salariés et qui emploient 65% des salariés du secteur marchand font moins de 15% de R&D privée. Le lancement du pacte PME en 2004 à l'initiative du comité du comité Richelieu en collaboration avec OSEO qui est issue du rapprochement de l'ANVAR et BDPME en collaboration avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a pour objectif de faciliter le développement des meilleurs PME innovantes. Le pacte PME est un nouveau mode de fonctionnement français entre les GE internationales et les PME français.

Les PME sont prédominantes en 2005 dans le vaste sous-secteur stratégique des services aux entreprises et des industries des biens d'équipement ou biens intermédiaires, elles constituent les $\frac{3}{4}$ des PME innovantes. Ces ME consacrent en moyenne entre 1 et 1,3% de leur chiffre d'affaires à des programmes de R&D. cet état de fait explique que $\frac{1}{4}$ de PME innovantes font financer tout une partie de leur R&D par un partenariat externe de 10% par un organisme public. Pour la coopération internationale, 17% des PME collaborent avec des acteurs européens contre 7% avec les Etats-Unis. 60% des PME (trois ans et plus) innovantes réalisent leur chiffre d'affaires hors de France.

Pour le Japon c'est l'agence pour les PME qui assure la promotion du développement technologique pour la création d'entreprise et la stimulation de l'innovation privée. En 1999 un système de recherche d'innovations pour les PME (SBIR) est instauré. Le budget 2004 a consacré une enveloppe de 30 milliards JPY à l'aide et à la recherche dans les PME. Au Japon, l'Etat subventionne directement la R&D en consacrant 7% du budget.

4.2. En Algérie, on remarque une faible intensité de R/D en Algérie. Les moyens affectés à la Recherche et de l'innovation sont de 0,3% en 1990 et de 0,4% en 2000. Les activités à haute valeur technologique ne sont que faiblement (Etudes et conseils, développement informatique) voir rarement (Biotechnologies) investies par les PME.

5. PME et Exportation

5.1. Dans les pays de la Triade

Aux Etats Unis, la part des PME dans le total des exportations américaines a atteint au début des années 2000 environ 30% en moyenne dot 60% provenant non manufacturiers⁴⁸. En 2001, 54% des PME américaines touchaient en général 10 marchés : Canada, Mexique, le Royaume Uni, Japon, Allemagne, Hong Kong, Australie, France, Coré du Sud et le Tapei chinois⁴⁹.

⁴⁸Source : Wignaraja, Ganesh (2003) du tableau : par des PME dans les exportations de produits manufacturiers d'économie en développement et de pays de l'OCDE.

⁴⁹ « Innovation in U.S. Trade Statistics »- présentation à l'OCDE, le 26 septembre 2000 par Jonathan Menes, Office of Trade and Economics Analysis, Department of COMMERCE, Washington DC, Etats-Unis ; OCDE, 2004).

La tradition ancienne du Japon dans la promotion des exportations japonaises est incarnée par la mise en place depuis 1958 de l'office japonais du commerce extérieur (JTRO) JTRO est doté à cet effet d'un budget de 370 millions \$, dont 60% issus de subsides nationaux et de 40% provenant d'autres sources et d'un réseau mondial avec 80 bureaux. L'agence japonaise pour les PME propose par le biais d'Internet un service de rapprochement entre entreprises japonaises et étrangères en créant une base de données commune.

Une étude effectuée en mars 2000, montre que la moitié des PME, japonaise s'est retirée du marché étranger (les ventes avaient chuté) ; seul 1/3 a réussi à développer de nouveaux marchés.

En France l'insuffisance des exportations des PME française qui ne réalisent que 15,3% ceci reste faible comparativement à l'Allemagne où l'on dénombre 200.000 PME exportatrices et 170.000 en Italie. L'autre inquiétude est le fait qu'une PME sur deux ne travaille qu'avec un seul pays, et seuls 6% sont diversifiées géographiquement avec vingt pays.

Dans la PME, la catégorie qui représente près de 70% de l'effectif de ces PME, ne réalise que 18,4% des ventes à l'étranger. C'est les PME des secteurs du commerce, de l'industrie et du service qui réalisent dans l'ordre 96%, 72,7% et 97% des ventes à l'étranger.

Pour l'investissement et l'exportation dans des pays émergent, où le risque économique est important, en 1999, les organismes comme Sofaris, AFD et la Coface assurent le risque.

5.2 Pour l'Algérie, le point 1.2.2.7 sur l'indicateur du commerce extérieur a montré que les hydrocarbures représentent environ 98% des recettes en devises. Par conséquent, la contribution du secteur productif a fortiori de la PME à l'exportation est marginale.

6. Territoires, Régions scientifiques

6.1. Dans les pays de la Triade

Il existe quelque 700 districts (clusters) à travers le monde de San Francisco berceau de SiliconValley, à Boston autour de la Route 128 à Osaka et dans la région de Kansai au Japon et en passant par Antipolis en France avec ces 67 pôles de compétitivité, ils ont permis de stimuler la croissance de toute une économie. Sur un même lieu, sont rassemblés des universités, des centres de recherche, de GE et des PME, des « business Angels » (société de capital risque), en plus d'aides publiques. Dans ce cadre, les grappes d'entreprises informatiques ou connexes implantées le long de la route 128 Boston et dans le SiliconValley ou encore le triangle de la recherche de Caroline de la Nord biotechnologie (30 importantes grappes fonctionnaient aux Etats Unis en 1999) sont des pôles d'activités entrepreneuriales en formes de réseaux locaux qui favorisent le développement de liens inter entreprise.

Au Japon, la puissance des conglomérats des Konzerns (Zaibatsus) s'est fondée sur un immense réseau très hiérarchisé des PME sous traitantes, et ce jusqu'au travail à domicile.

Les PME manufacturières qui ont tendance à s'agglomérer. Ces concentrations sont constituées de 550 districts industriels (MITI, 2000) dans des industries comme le textile, la machinerie, le métal, la céramique, etc. ces agglomérations industrielles japonaises forment des réseaux hiérarchiques de sous traitance qui constitue une partie du système Keiretsu. Les districts industriels de larges zones urbaines sont localisés dans les grandes villes comme Tokyo, Osaka ou Nagoya.

En France, le tissu économique régional français est marqué par la prédominance d'entreprises de très petite taille. Cinq régions se distinguent comme les cinq grands territoires de la PME en France l'Île de France, l'Alsace, Rhône-Alpes, les pays de la Loire et la Franche-Comté. Des régions comme la Corse, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, voire l'Aquitaine se caractérisent, elle par une forte densité de TPE.

La dimension territoire des politiques nationales de soutien à la science et à la technologie donc l'usage de la science comme outil d'aménagement du territoire apparaît comme une spécificité française, elle est marginale aux Etats-Unis et au Japon.

En définitive, les parcs ou zones technologiques qui ont réussi, dans le monde à émerger comme des pôles de dimensions internationales comme SiliconValley ne sont pas si nombreux.

6.2. Pour l'Algérie, nous mettons en exergue la répartition spatiale des entreprises par l'analyse de la tendance statistique de l'évolution des PME et de la corrélation densité économique et développement PME.

La Dispersion géographique montre d'abord la concentration des entreprises dans un nombre limité de wilayas et qui sont dans une surface réduite de l'Algérie. Dans ce périmètre réduit, dix wilayas englobent la moitié des PME des quarante huit wilayas, c'est-à-dire 50% et ce depuis la collecte des première statistique (Année 2000).

Les wilayas qui abritent le stock le plus élevé de PME sont en général celles qui enregistrent plus de prenant en compte le volume de la population, c'est-à-dire, en termes de taux de création pour 100 000 habitants. Cette relation est mise en évidence par l'existence d'une très forte corrélation ($R= 0,95$) entre les nouvelles créations de PME et le stock de PME par wilaya. De plus, l'analyse du sens de la détermination montre que le stock de PME est fortement déterminant des nouvelles créations d'entreprise ($R=0,90$). Ce qui signifie que la densité du tissu économique des territoires constitue elle-même un facteur de forte attractivité pour les nouveaux entrepreneurs. Autrement dit, c'est la proportion nord et petite du pays qui regroupe la moitié des PME alors que les deux tiers de la superficie du pays est constitué de ce qui appelé le Sahara donc le sud du pays en plus de quelques wilayas des hauts plateaux qui ne sont même pas intégrées dans ce classement. Ceci implique que la disponibilité et du foncier n'est pas le seul critère de choix pour l'implantation des entreprises comme nous le constatons pour 2005 ou il n'existe que 20000 PME au Sud et 47000 dans la région des hauts plateaux (3/4 de la superficie).

Donc le taux de concentration n'est pas un indicateur fiable puisque la corrélation est positive entre l'évolution de nombre de PME et la croissance de la population d'où la difficulté de maîtriser le phénomène de développement de ce type d'entreprises. En général le centre du pays est le lieu de profusion de ce type d'entreprises.

Conclusion :

Nous avons à travers une étude symétrique sur la PME en Algérie d'une part, et la PME dans les pays de la Triade d'autre part essayer de comprendre le monde de la PME et de par la même de mieux cerner cet instrument afin de situer sa position en Algérie et de tirer les conclusions nécessaires qui pourraient nous aider à essayer de donner un début de réponse aux interrogations lancinante posées dans la problématique de cet article. Poser le problème est en lui-même un début à une somme d'interprétation combien nécessaire de ce que devrait être la stratégie de l'économie algérienne dans le cadre de la mondialisation puisque l'Algérie adhère déjà à un espace régional matérialisée par l'accord d'association avec l'UE en attendant la prochaine intégration de l'OMC.

L'étude de la PME à travers un certain nombre d'indicateurs : nombre de PME, nombre de création, l'entrepreneuriat féminin, sa place à l'emploi, le PIB, l'exportation, son accès aux marchés et aux financements, la recherche et le développement, l'innovation, les pôles régionaux de développement montrent la différence qui existe entre ces trois pays de la Triade. Les Etats-Unis écrasent le reste par rapport au rôle et à la place de la PME dans ces pays. Cet état de fait est corroboré par le fait que les premiers instruments ont vu le jour à partir de 1953. Cette observation implique que l'enracinement historique et le comportement culturel à travers ce qui appelé le rêve américain fait que la PME au Japon, dont les premiers instruments ont vu le jour en 1948, n'a pas la même place. Les raisons de ce constat ont leurs explications ailleurs que dans la sphère économique.

Le net recul ou avancée, selon les visions, de la France n'est pas du aux mêmes raisons que le Japon. En France, c'est cette culture européenne où la culture du risque est absente contrairement aux Etats-Unis.

Cette première conclusion globale appelle deux interprétations ; l'étude de la PME dans les pays de la Triade est un indicateur pour voir sous quel angle appréhender le phénomène de la PME en Algérie malgré que le développement et la place de la PME dans les pays de la Triade soient hétéroclites.

La seconde interprétation est que les Etats dans une situation de mondialisation avec ce qu'elle charrie comme délocalisation des entreprises, restructuration des grandes entreprises et des grandes groupes, les phénomènes d'externalisation, une concurrence effrénée à travers une compétition sans cesse grandissante, l'accélération des innovations à travers R&D, le développement des territoires (régions) d'un côté et les problèmes de l'emploi, de générer des ressources financières d'avantage plus importantes à même de permettre aux gouvernements d'appliquer leur politique sociale et d'aides octroyées de l'autre côté ont intégré le développement de la PME dans leur stratégie.

L'étude montre la panoplie d'instrument et d'outils juridiques, organisationnels, financiers, fiscaux et pédagogiques usités sous forme de programme d'appui aux PME. On peut déduire que la PME ne peut exister qu'à l'ombre de cette protection de l'Etat. Mais les GE tirent profit de la vulnérabilité et de la fragilité de ces PME dans le but de tirer avantage des qualités intrinsèques de ces derniers : les GE donnent l'impression de guider les PME et les orienter vers des marchés niches, la sous-traitance, des aspects de l'exportation, dans la R&D, etc.

Quand est-il pour l'Algérie. Si on devait se suffire uniquement de cette étude comparative, on dira que la PME algérienne est à la traîne, et ceci quel que soit l'indicateur économique sélectionné ou quel que soit l'aspect économique sélectionné ou quel que soit l'aspect économique traité (R&D, Financement, exportation et territoire).

Cette étude met en évidence le gap qui existe entre les pays de la Triade et l'Algérie. La PME pêche par une faiblesse notoire par rapport à tous les indicateurs sélectionnés. Dans les six points traités, il n'existe pas un espace où cette PME émergente a pu soutenir la comparaison. L'Algérie reste un pays mono exportateur ; à titre d'exemple, elles étaient 2000 à quitter le marché au premier semestre 2007, ce chiffre est inquiétant pour l'avenir de ce type d'entreprises. Par conséquent, la PME ne peut pour le moment constituer cette locomotive qui pourrait avoir comme ambition d'arrimer l'économie algérienne à cette économie développée afin de s'intégrer dans cet espace mondialisé. La seule certitude est que le secteur privé est dominé par les micros entreprises. Ces constatations impliquent que la PME a plus un rôle à vocation sociale en termes de stabilité qu'un rôle du développement économique face à la profusion du secteur informel et exacerbée par une concurrence « déloyale » à travers le phénomène de la contrefaçon.

La PME aura à se cantonner dans ce rôle de création de l'entreprise donc de l'emploi et de richesses. Pour durer, avant de franchir une étape qualitative par le dépassement du problème de financement et de garanties sous toutes ces formes. Elle doit s'organiser en réseaux dans des districts à l'italienne ou des technopoles en s'intégrant au monde universitaire, en s'appropriant l'innovation par le développement de la R&D au lieu de s'exclure en rendant les territoires attractifs et acteurs de développement, par l'usage de l'outil internet où nous constatons qu'à titre d'exemple que les PME italiennes sont connectées à 93%. Le reste dépendra de toutes les opérations entamées, mise à niveau, partenariat, formation universitaires et capacité d'intégration et d'adaptation aux changements continus de l'environnement. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de singer, simplement mais à faire dans la veille environnementale, technologique, commerciale. L'adoption pour l'Algérie de la charte de Bologne en 2000 pour s'aligner sur la définition de la PME retenue par les pays de l'OCDE n'est que l'expression d'une première étape.

Références bibliographiques :

- DOUGSHNG . HU (1998), « Petites et moyennes entreprises (PME) et développement local en France et en chine », Thèses doctorat, Montpellier, 1998.
- COLLOVIC-LAMOTTE. A (2004), « Les réseaux de PME dans les districts au Japon », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université, Paris-Dauphine, 2004.
- IFOURAH .H (2014), La décision de création d'entreprises et entrepreneuriat en Algérie : Cas de la wilaya de Béjaïa, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université Abderrahmane MIRA de Bejaïa, 2014.
- RAMANGALAHY C.F.E, « Capacité d'absorption de l'information, compétitivité et performance des PME exportatrices : une étude empirique », thèse présentée à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de philosophie, Doctor (PHD administration, 05 janvier 2001, université de Montréal, Canada.
- ABDI.N (2003), « L'année d'une Algérie malade de l'or noir », le débat stratégique n°70, novembre 2003.

-
- ABDOU.A (2003), « *La prise de décision dans les PME dépendantes : quelles pratiques et quelles attentes des dirigeants d'entreprises ?* », Colloque international : gouvernance de développement des PME, hôtel Hilton, Alger, 23,24 et 25 juin 2003, organisé conjointement par le CREAD et la fondation Konrad Adenauer.
 - ADLI. Z, FERRAH.A, YAHIAOUI. S, KACI. M, CHEHAT F, « *le développement de la pme en algerie : l'imperatif de mise a niveau des institutions* ».
 - AIT ZIANE. K, AIT ZIANE. H (2006) « *Territoire et entrepreneur innovateurs : Cas de l'Algérie* » Communication au colloque international : création d'entreprises et territoires, Tamanrasset (Algérie) les 03 et 04 décembre 2006.
 - ALLALI. B (2002), « *Visions des dirigeants et internationalisation des PME, ébauche d'un cadre conceptuel* », 6^{ème} Congrès international Francophone en Entrepreneuriat et PME (CIFEPME) –HEC-Montréal, Montpellier, octobre 2002.
 - BASANO. J-L, « *Le réaménagement des régions industrielles* », Annales des Mines, Février 2001.
 - BAUDREY.P, « *La silicone Valley, système ouvert* », septembre 2009, MEDEF, la revue des entreprises, 2002, in WDH consulting Group publications.
 - BENARAB. A (2003), « *PME-PMI/Banques : quelles perspectives ?* », Colloque international : gouvernance et développement des PME, hôtel Hilton, Alger, 23,24 et 25 juin 2003, organisé conjointement par le CREAD et la fondation Konrad Adenauer.
 - BETHEZE. J.P et SAINT-ETIENNE. C, « *Une stratégie PME pour la France* », rapport, la documentation française paris 2003.
 - BIARDEAU.S,BOURCIEU.S et SALGADO. M, « *Conséquences de volontarisme stratégique sur le développement international des PME* », colloque, l'entrepreneur en action : contextes pratiques, 23,24 octobre 2003, Agadir Maroc, P.3.
 - BOUMEGHAR. M.Y (2003), « *La relation PME Banque : un essai de compréhension* », Colloque international : gouvernance et développement des PME, hôtel Hilton, Alger, 23, 24,25 juin 2003, organisé conjointement par le CREAD et la fondation Konrad Adenauer.
 - BOUNOUA. C (2003), « *Développement des petites et micro-entreprises algériennes et gouvernance* », Colloque international : gouvernance et développement des PME, hôtel Hilton, Alger, 23,24 et 25 juin 2003, organisé conjointement par le CREAD et la fondation Konrad Adenauer.
 - BOUYAKOUB. A (2004), « *Les PME en Algérie : quelles réalités ?* », p75-93 Entrepreneurs et PME approche algéro-françaises, collection « logiques sociales », cahiers du Griot, l'édition l'Harmattan 2004.
 - BOUYAKOUB. A (2006), « *Entrepreneuriat, territoires et capital humain* », communication au colloque international : création d'entreprise et territoires, Tamanrasset (Algérie) les 03 et 04 décembre 2006.
 - BRIAN C.H, BRUCE.D, DESKINS, J, RORK. C. « *Small Business as state Growth, An economic investigation for SBA office of Advocacy*», FEBRUARY 2005.
 - CONTAMIN. B, « *Développement et financement des PME en Côte-D'ivoire*», In l'entrepreneuriat en Afrique, PP.115-127, ED AUPELEF-UREF, Paris 1990.
 - DESMED. P, Le monde informatique, 04 juin 2007, in « *Nouvel élan pour le pacte PME* », Edition du 22/09/05.
 - DI PIETRO. G ET GOMEZ. Y, (2005), « *Compétitivité des PME dans les pays partenaires de la zone euro-méditerranéenne* ».
 - DUNY.C ET TROUVE. P (2004) « *PME et Innovation* », Cahier travail et Emploi, la documentation française, Paris.
 - DUCHENEAUT. B (1995), « *Enquête sur les PME française* », Centre de recherche Euro PME du Mesnil, Maxima Laurant, Editeur, 1995.
 - FERGUENE.A « *PME, territoire et développement local : le cas des pays du sud* »:2^{ème} rencontre des Sud sur : développement local et coopération décentralisée entre régions de la Méditerranée, Marrakech, 10 et 11 octobre 2002.
 - HENNI. A, « *Les contraintes du marché algérien dans la création de l'entreprise en Afrique : le processus de création* », le rapport.
 - TAHI. S, BENLAHCENE. M (2003) « *Les alliances stratégiques et le défi de la PME-PMI. UNE analyse empirique du cas français* », Colloque international : gouvernance et développement des PME, hôtel Hilton, Alger, 23, 24 et 25 juin 2003, organisé conjointement par le CREAD et la fondation Konrad Adenauer.

-
- Comité/Richelieu, « Accès des PME aux marchés publics : comparaison Etats-Unis/Japon ».
 - Economie Européenne, commission Européenne, Direction Générale des affaires économiques et Financières. Supplément analyse économique N°11/12 novembre 1998.
 - Observation de l'OCDE 2000 « Les petites et moyennes entreprises : force locale, action mondiale ».
 - OCDE (1997), « PME et mondialisation », vol.1 : rapport de synthèse, Paris.
 - OCDE (1998), « Les meilleures politiques pour les petites et moyennes entreprises », 1998.
 - OCDE (2000), « La charte de Bologne sur les politiques à l'égard des PME »
 - OCDE (2000), « Les petites et moyennes entreprises : force locale, action mondiale », synthèse, Paris juin.
 - OCDE (2000), « Proposition de l'Italie relative à la création d'un réseau international pour les PME (RIPME), Bologne 14-15 juin 2000.
 - OCDE (2000), « Perspectives de l'OCDE sur les PME », Paris 2002.
 - OCDE (2002), « La formation des dirigeants de PME ».
 - OCDE (2002), « Perspectives de l'OCDE sur les PME ».
 - OCDE (2003), « L'entrepreneuriat et le développement économique local. Quel programme et quelles politiques ?
 - OCDE (2004), « Faciliter l'accès des PME aux marchés internationaux », rapport établi par le secrétariat de l'OCDE (Marie-Florence et Marian Murphy) en coopération avec le consultant extérieur, Dr. Chris Hall, Université Macquarie, Sidney, Australie ; 2^{ème} conférence de l'OCDE, Istanbul, Turquie, 3-5 juin 2004.
 - OCDE (2004), « Partenariat, grappes, réseaux et droits de propriété intellectuelle : perspectives et enjeux des PME innovantes dans une économie mondialisée », document établi par Jean Guinet de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE ; 2^{ème} conférence de l'OCDE, Istanbul, Turquie 3-5 juin 2004.
 - OCDE (2004), « Promouvoir les PME dans l'optique du développement », rapport établi par le secrétariat de l'OCDE-la direction de la coopération pour le développement, la direction du centre de développement et la direction des affaires financières et des entreprises en coopération avec Mme Nilgun Tas, consultante externe Turquie ; 2^{ème} conférence de l'OCDE, Istanbul, Turquie 3-5 juin 2004.
 - OCDE (2004), « Encourager l'entrepreneuriat en tant que moteur de la croissance dans une économie mondialisée », rapport établi par l'unité de PME du secrétariat de l'OCDE (Marie-Florence Estimé et Marian Murphy) avec la contribution de Peter Ladegaar (direction de la gouvernance publique et du développement territorial), de Zhang Gang (division de la politique scientifique et technologique) et de Chris Hall, Professeur à l'université Macquarie de Sidney (Australie) en tant que consultant ; 2^{ème} conférence de l'OCDE, Istanbul, Turquie 3-5 juin 2004.
 - OCDE (2004) :
 - Evaluation des politiques et programmes à l'égard des ME, OCDE 2004.
 - Faciliter l'accès PME aux marchés internationaux.
 - Promouvoir les PME dans l'optique du développement.
 - Partenaires, Grappes, Réseaux et Droits de propriétés intellectuelles.
 - Perspectives et enjeux des PME innovantes dans une économie mondialisée.
 - OEPME, « Observation européen des PME3, Sixième rapport, Brochure OBS ; 2000. Mutations (2002), « Dossier Accord d'association Algéro-Européen » N°39, 2002, publication trimestrielle éditée par la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI).
 - Programme croissance PME, Ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Publication « savoir faire », institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'île de France, 2007. Les grandes régions scientifiques et technologiques dans le monde.htm.
 - Publication « Mutations », Dossier Accord d'association Algéro-européen » N°39, 2002, publication trimestrielle éditée par la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI).
 - CHERIET. F« Analyse des alliances stratégiques entre FMN et PME : cas de l'accord Danone Djurdjura en Algérie », série « Master of Science » du CHIHAM-IAMM N°79 2006, doctorat à l'UMR de Montpellier.